

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**20 MARS 2007**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Acquisition de la  
parcelle AZ 76 en vue de  
la réalisation d'un  
équipement public**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 21 mars 2007  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 23 mars 2007  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 mars 2007

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 20 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 mars deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD\*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

\*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 B 00, le procès-verbal de la séance du 8 février 2007, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 07 B 02-03)

**Avaient donné procuration :**

\*Madame RICHARD à Madame ALLARD  
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT  
Monsieur LEBRAY à Madame USQUIN

**Secrétaire de Séance :**

Madame SALHI

**N° DE DOSSIER** : 07 B 05

**OBJET** : ACQUISITION DE LA PARCELLE AZ 76 EN VUE DE LA REALISATION  
D'UN EQUIPEMENT PUBLIC

**RAPPORTEUR** : Monsieur MOREL

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville est propriétaire de la parcelle AZ 6 en limite de Saint-Germain-en-Laye et de Chambourcy au lieudit « Les Champs d'Hennemont », classée en zone d'activités ULb au Plan Local d'Urbanisme.

Elle souhaite acquérir la parcelle contiguë, cadastrée AZ 76 d'une superficie de 1 866 m<sup>2</sup>. Cet ensemble permettrait de créer une unité foncière plus importante pour construire le Centre Technique Municipal et les équipements associés.

Monsieur le Maire a rencontré les propriétaires de ce terrain qui acceptent de le vendre à la Ville moyennant le prix de 466 500 € conformément à l'avis des Domaines.

Compte tenu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AZ 76 au prix de 466 500 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir relatifs à ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,  
Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS